

Au Professeur A. von Albertini, Président sortant de la Croix-Rouge suisse

Autor(en): **Haug, Hans**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **77 (1968)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683715>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

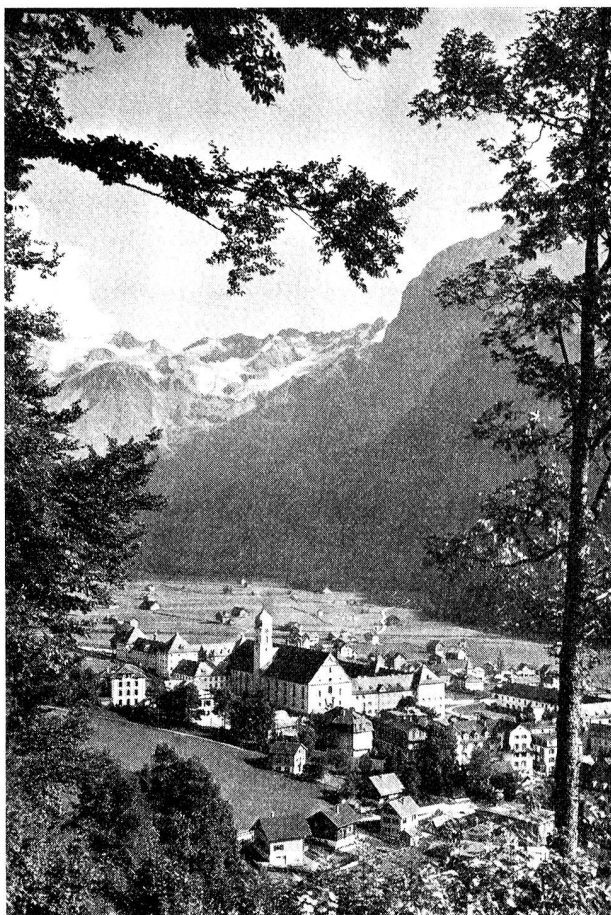
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A Engelberg : la 83e Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse

Organisée sous les auspices de la section Croix-Rouge d'Unterwald, la 83e Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse dont nous présenterons un compte rendu détaillé dans notre prochaine édition, a tenu ses assises à Engelberg, les 25 et 26 mai 1968. A son programme figurait entre autres l'allocution d'adieu du Prof. A. von Albertini, président sortant de la Croix-Rouge suisse, qui a quitté à fin mai la charge présidentielle qu'il a revêtue pendant 14 ans.

Par le truchement de notre journal, son successeur, le Professeur Hans Haug, qui entre en fonction le 1er juin 1968, rend à son tour hommage au Président sortant dont il fut, en qualité de Secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, le collaborateur le plus proche et le plus direct de 1954 à 1968.



Au Professeur A. von Albertini, Président sortant de la Croix-Rouge suisse

*Professeur Hans Haug,
président de la Croix-Rouge suisse*

Le Professeur A. von Albertini a quitté à fin mai 1968 la présidence de la Croix-Rouge suisse qu'il a assumée pendant 14 ans.

Lors de l'assemblée des délégués des 25 et 26 mai 1968 qui a tenu ses assises à Engelberg, la Croix-Rouge suisse a exprimé au Président sortant ses profonds remerciements pour l'activité qu'il a déployée pour elle avec un très grand dévouement et avec beaucoup de succès et l'a nommé membre d'honneur, en témoignage de gratitude. Dans l'allocution d'adieu qu'il a prononcée à Engelberg, le Professeur A. von Albertini a rappelé les principaux événements et les faits saillants qui ont marqué son mandat présidentiel et remercié une dernière fois ses nombreux amis

et collaborateurs de l'aide qu'ils lui ont apportée et de leur bienveillance à son égard.

L'auteur de ce court article a à cœur de rendre hommage aux prestations et à la personnalité du Président sortant avec lequel il a eu le grand privilège de collaborer la main dans la main pendant 14 ans; ces longues années d'activité commune lui ont permis d'apprendre à bien connaître non seulement le Président mais l'homme, également. Cette collaboration se déroulait dans le parfait climat d'harmonie et d'amitié qui s'était établi entre le Président et son Secrétaire général, sans qu'il en soit néanmoins jamais question et sans que les distances voulues soient pour autant supprimées. Et c'est

certainement à cette collaboration sans heurts que l'on doit les résultats et les succès du travail fourni en commun pendant plus d'une décennie. Les rapports de travail qui ont uni le Président et le Secrétaire général de la Croix-Rouge suisse de 1954 à 1968 peuvent être cités à titre d'exemple prouvant que, dans une communauté humaine, le bon, le positif, ne dépendent pas uniquement de l'ordre, de la hiérarchie ou encore de l'exercice d'un pouvoir, mais de l'accord secret qui règne entre les êtres, leurs pensées, leurs sentiments, leurs buts, leurs estimations, jugements et décisions.

Je tiens tout spécialement à relever les cinq qualités primordiales de notre Président sortant, qualités qui ont certainement été déterminantes pour son œuvre et les succès qu'il a remportés dans l'exercice de sa fonction: sa précision et son objectivité, sa fermeté, sa force créatrice, son sentiment de la mission spirituelle et éthique de la Croix-Rouge, sa grande bonté et son désir constant de rendre service, enfin.

La précision, le réalisme et l'objectivité caractérisaient l'homme de sciences, instruit et expérimenté; ces qualités, toutefois, ont également profité, sur un plan constructif, au travail Croix-Rouge. En la personne du Professeur von Albertini, nous avons un président qui prenait toujours la peine d'étudier les dossiers et la correspondance qui lui parvenaient presque journellement, un président qui allait au fond des problèmes qui lui étaient soumis. La confiance absolue qu'il accordait à ses collaborateurs, l'autorisait à avoir à leur égard une attitude au besoin critique et à leur faire remarquer leurs manquements ou leurs erreurs. Son jugement était toujours objectif et par conséquent exempt de toute falsification subjective, sentimentale ou due à une préférence ou à un penchant personnels.

L'objectivité est une qualité essentielle que doit posséder toute personne travaillant à la Croix-Rouge, car elle forme le climat spirituel dans lequel les principes Croix-Rouge d'humanité, de neutralité et d'impartialité peuvent trouver leur réalisation. L'objectivité est également indispensable à la justice, en ce sens qu'elle seule permet d'appliquer un jugement réaliste dans les nombreuses controverses qui sont soumises au Président.

Aux qualités de précision et d'objectivité du Professeur von Albertini, s'ajoutaient encore sa fermeté, c'est-à-dire la conscience qui l'animait et sur le plan moral et sur le plan pratique. Cette conscience con-

férait en effet à ses collaborateurs la certitude que le Président respectait et maintenait la parole qu'il avait donnée, ce qu'il avait dit, ce qu'il avait décidé et qu'il suivait aussi, et observait les décisions prises par les organes de la Croix-Rouge suisse. Cette conscience fournissait en outre la certitude que le Président s'acquittait avec promptitude des missions et des tâches qu'il avait acceptées, qu'il s'agisse de requêtes, d'enquêtes, d'études, d'exposés, de conférences, d'entretiens, de la préparation de séances ou encore de la signature et de la transmission de lettres. Considérée sous ces deux aspects, la fermeté du Président représentait pour le Secrétariat central et le Laboratoire central de Berne une aide d'autant plus précieuse que le Professeur von Albertini était domicilié à Zurich et que ses proches collaborateurs ne pouvaient de ce fait lui rappeler constamment ses promesses et ses obligations.

La troisième qualité dont notre Président a fait montre de tout évidence est sa force créatrice, sa capacité, je dirais presque artistique, de faire du nouveau et d'y donner forme. Le Professeur von Albertini, en effet, ne s'est jamais contenté de «gérer» ce qui existait mais aspirait au contraire toujours à instituer du nouveau; c'était un homme empli d'idées, visionnaire parfois aussi. Cette force créatrice a profité entre autres au service de la transfusion de sang dont M. von Albertini, alors président de la Commission responsable, a participé à la conception dans les années d'après-guerre et au développement duquel il a pris une part très active et très importante jusqu'à ces toutes dernières années. Cette force créatrice a également porté ses fruits lors de la préparation de l'année commémorative du Centenaire de la Croix-Rouge (1961—1963) et a contribué notamment à la fondation de l'Institut Henry-Dunant que le Président de la Croix-Rouge suisse a porté sur les fonts baptismaux en 1964/1965. La quatrième qualité du Président sortant est son sentiment de la mission spirituelle et éthique de la Croix-Rouge. Il ne va pas sans autre de soi qu'un médecin, éminent spécialiste de la recherche scientifique, tout en se consacrant de manière intensive et avec succès à des tâches de caractère médico-social (service de la transfusion de sang, gérontologie, aide aux patients atteints de sclérose en plaques) ait en même temps une très profonde compréhension à l'endroit de cette œuvre spirituelle et éthique qui trouve son expression dans l'idée de la Croix-Rouge. Le Professeur von Albertini s'est senti attiré par la

figure d'Henry Dunant, par le travail créateur que ce dernier a accompli, par son destin tragique aussi, de même qu'il s'est senti attiré par l'œuvre littéraire de Max Huber qu'il admirait; il s'intéressait également aux Conventions de Genève de 1949 et à leur vaste portée morale; il fut heureux lorsqu'à Prague, en 1961, l'on réussit à définir et à fixer les Principes de la Croix-Rouge dans une charte simple, brève et claire. L'un de ses derniers postulats vise à ce que les Principes pénètrent beaucoup plus profondément encore que jusqu'ici dans la conscience des membres et des collaborateurs de la Croix-Rouge, de manière à renforcer le sentiment communautaire au sein de notre Société nationale de Croix-Rouge.

Une question préoccupait tout particulièrement notre Président: soit la manière dont la Croix-Rouge peut — à l'ère des armes nucléaires — contribuer au maintien de la paix. Il a reconnu l'importance et l'urgence de militer en faveur de la paix et affirmé, en insistant fermement, que la Croix-Rouge doit, pour servir la paix, employer son arme spécifique, soit l'humanité qui trouve son application vivante et son efficacité agissante dans son action nationale et internationale. Ce souci a trouvé son expression flagrante dans la proposition que le Professeur von Albertini a soumise à Prague, en 1961, au Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, soit qu'à côté de la devise «Inter Arma Caritas», l'on adopte aussi la devise «Per humanitatem ad Pacem». Cette suggestion fut unanimement approuvée et acceptée comme une nouvelle obligation de la Croix-Rouge, dictée par les temps modernes.

Un autre aspect de la personnalité du Professeur von Albertini a trait aux qualités de bonté et de bienveillance dont il faisait montre, alors même que, parfois, il défendait fermement, voire durement ses prises de position. Bonté et bienveillance, il en témoignait toujours à ses collaborateurs qu'il tentait à tout point de vue de promouvoir; son désir d'aider, de se rendre utile, il l'exprimait en prêtant l'oreille à tous ceux — et ils étaient nombreux — qui s'adressent au Président de la Croix-Rouge suisse pour lui exposer leurs soucis et leurs besoins. Et ce désir qu'il avait de conseiller, d'aider, ne faillait jamais; il aura vraisemblablement été à la base de toute son activité médicale. En voulant se rendre utile à autrui, le Professeur A. von Albertini réalisait simplement, et jour après jour, les idéaux Croix-Rouge qu'il ne considérait pas uniquement comme

une doctrine pour l'institution, mais bien comme un engagement personnel.

Un Président de la Croix-Rouge suisse de renom, hautement estimé et dont le mandat fut très fructueux quitte sa charge. Mon plus grand souhait est que le Professeur von Albertini nous fasse bénéficier encore pendant de longues années de ses conseils et de son appui spirituel et nous aide à gérer l'héritage qu'il nous laisse, en le faisant fleurir et fructifier.